

# COMMENT LES JOINDRE

CONTACTER LE SECRÉTARIAT  
EHPAD USLD



02 43 08 73 57

POUR TOUTES QUESTIONS OU  
DEMANDES



Déposer un courrier nominatif dans la boîte  
aux lettres située dans chaque résidence

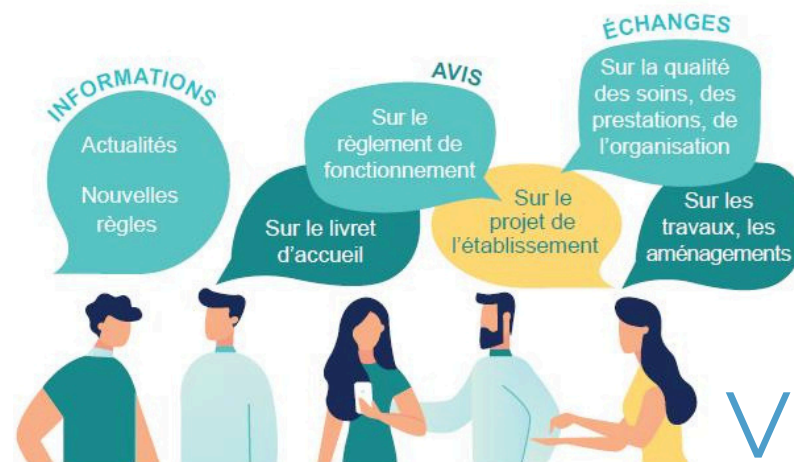
RESIDENCE CARPE DIEM : Boite aux lettres (bleue)  
située dans la salle à manger de droite en entrant dans  
la résidence.

RESIDENCE L'EAU-VIVE : Boite aux lettres (blanche)  
située dans le hall d'entrée à gauche de la porte  
d'entrée.

RESIDENCE PAUL LINTIER : Boite aux lettres (blanche)  
située dans le hall d'entrée en face de la porte  
d'entrée.

USLD JARDIN D'ARCADIE : Boite aux lettres (bleue)  
située dans le hall d'entrée.

QUA-DOC-0838



## VOS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

**CHNM**  
CENTRE HOSPITALIER  
du NORD-MAYENNE

PÔLE N°4 STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES

Juillet 2024  
[www.ch-mayenne.fr](http://www.ch-mayenne.fr)

# LE RÔLE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Améliorer le quotidien des personnes accompagnées au sein des résidences de l'EHPAD et de l'USLD

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance consultative de l'établissement qui permet l'expression et la participation des résidents et de leurs familles à la vie en EHPAD et en USLD. Il se réunit 4 fois par an, sur convocation de son Président qui fixe l'ordre du jour de la séance, en concertation avec les représentants du CVS.

➔ **Le CVS peut faire des propositions dans le but d'améliorer le quotidien des personnes accompagnées.**

➔ **Le CVS peut donner son avis sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur :**

- L'organisation interne et la vie quotidienne.
- Les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques.
- Les projets de travaux et d'équipements.
- La nature et le prix des services rendus.
- L'entretien des locaux.
- Le projet d'établissement concernant le volet EHPAD et USLD.
- La procédure d'évaluation.
- Les résultats des enquêtes de satisfactions.

➔ **Le CVS est consulté sur l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement et les contrats de séjour.**

# VOS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Les représentants du Conseil de la Vie Sociale sont les interlocuteurs privilégiés des personnes accompagnées et des familles.

Ils portent leur parole au sein de cette instance qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées.

## QUI SONT-ILS?



**Monique BLANCHE**  
Résidence Paul Lintier



**Marguerite MOREAU**  
Résidence Paul Lintier



**Louis ESNAULT**  
Président  
Résidence Eau vive



**Jocelyne HOUDOU**  
Bénévole

☎ 06 06 48 03 66

🌐 [jocelynehoudou@orange.fr](mailto:jocelynehoudou@orange.fr)

Si vous êtes intéressé(e) par cette mission, personnes accompagnées ou famille, prenez contact auprès de la Direction Politique Personne

Agée : 02 49 66 14 05